



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine scolaire

Question écrite n° 128665

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'inquiétude des médecins scolaires dont les effectifs diminuent régulièrement et dont les rémunérations sont jugées insuffisantes. En effet, actuellement 220 postes de médecins scolaires sont vacants et 42 % des médecins feront valoir leur droit à la retraite d'ici 2019. Il est essentiel de revaloriser les salaires afin de renforcer l'attractivité de la profession. Pour enclencher une nouvelle dynamique de carrière, la publication d'un décret a été envisagée. Les médecins en poste couvrent des secteurs surchargés et suppléent aux postes vacants. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour renforcer les effectifs des médecins scolaires ainsi que l'attractivité de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128665

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1477

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)